

Repères tech & bio



Bulletin technique bio des Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes

Avril 2024



ARBORICULTURE / 2



BOVINS LAIT / 4



PPAM / 7



Lutter contre *Drosophila suzukii* et *Rhagoletis cerasis* en vergers de cerisiers AB

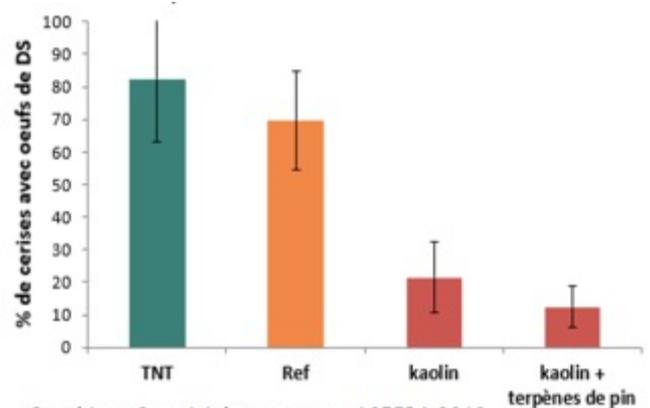
Alors que nous venons de recevoir les dérogations pour l'utilisation du SUCCESS 4 et du SOKALCIARBO WP pour lutter contre les mouches, quels sont tous les moyens de lutte utilisable en AB aujourd'hui et quelle est leur efficacité ?



Crédit photo : CA69

La première solution testée depuis plusieurs années et ayant fait ses preuves est le filet Alt'droso. Il peut être installé en mono rang ou en mono parcelle. Il est également possible de poser des filets Alt'droso sans structures dans des vergers déjà installés. C'est le moyen de lutte le plus efficace contre ces deux ravageurs, mais il présente certains défauts. Outre son coût d'installation élevé, et les difficultés à l'installer sur des vergers en pente, il peut avoir une influence sur la pollinisation, l'entrée des auxiliaires dans les arbres ou encore la modification du climat intra-parcellaire. Ainsi, il faut être particulièrement vigilant concernant les pucerons et les maladies de conservation. Le filet Alt'droso ne permet en aucun cas de lutter contre l'éclatement : seul les vergers avec structure peuvent bénéficier de l'ajout de bâches anti-pluie. Il est également préférable d'appliquer un insecticide après la fermeture des filets pour s'assurer qu'aucune mouche ne soit emprisonnée et ne fasse des dégâts.

Plusieurs essais ont également démontré l'efficacité de l'application de kaolin (ex : SOKALCIARBO WP ou ARGAL NATURE, ex ARGICAL PRO) de l'ordre de 65 à 75% contre *Drosophila suzukii*. L'adjuvantation avec des terpènes de pin permet également d'améliorer l'efficacité des traitements. Cependant, cette méthode est moins efficace contre *Rhagoletis cerasis*. Cela peut poser problème dans les secteurs où la mouche de la cerise est fortement présente. Un autre point à prendre en compte avec cette stratégie est la coloration blanche des fruits à la récolte, qui les rend non-commercialisables en l'état. Il est nécessaire de les nettoyer et de les brasser avec une eau à pH acide (pH 4). Même avec ce nettoyage, des traces blanches peuvent toujours subsister dans la cuvette pédonculaire.



Graphique 3 : suivi de ponte, essai SEFRA 2019



Le Spinosad (SUCCESS 4) est le seul insecticide utilisable en AB. Son efficacité est de l'ordre de 40%. Pour améliorer son action, il est possible d'ajouter 1,1 à 1,6 kg/ha de sucre (substance de base) à la bouillie. Le saccharose augmente l'appétence des mouches et donc leur ingestion de la matière active. Dans 80% des cas, l'ajout de sucre permet d'augmenter l'efficacité des insecticides d'environ 43%.

Un autre produit à effet appétant a également été testé. Il s'agit du Combi Protect. Il améliore l'efficacité du Spinosad d'environ 20%, et sa particularité d'application en bait-spray (appâts en spray) permet de réduire les doses à l'hectare de la substance active. Cependant, bien qu'homologué dans d'autres pays européens (Suisse, Allemagne...), nous attendons encore son homologation en France et nous ne savons pas s'il sera utilisable en AB.

Le piégeage massif VIOTRAP est une autre solution utilisable en AB, mais son efficacité est faible. Le principe est d'attirer les insectes par une combinaison entre un attractif alimentaire et un attractif chromatique, puis de les tuer grâce à un insecticide de contact présent sur les parois du pièges. Le piège n'est en revanche pas du tout sélectif et attire de nombreux auxiliaires. Attention, pour rappel, le DECIS TRAP DS, qui est également du piégeage massif, n'est à ce jour pas homologué en AB ! En 2023, un plan « Alternatives d'Urgence Phytosanitaire Fruits et Légumes » a été lancé par le ministère de l'Agriculture pour la filière cerise afin de trouver des alternatives pour lutter contre les mouches. Des essais avec des répulsifs (LARVASOIL, REPULSIF THYM, OXYFLY...) ont pu montrer quelque efficacité en complément d'une stratégie phytosanitaire. D'autres essais avec des produits phytosanitaires (LOVELL, CLE'FLO, NEEMAZAL-TS) et des biostimulants (BASFOLIAR) ont également été testés mais avec des efficacités peu concluantes. D'autres essais seront effectués jusqu'en 2025.

Depuis quelques années, la Technique de l'Insecte Stérile (TIS) est en expérimentation sur le territoire. Cette méthode consiste à lâcher massivement des insectes stérilisés afin de réduire la population. Cette solution ne vise que les attaques de *Drosophila suzukii*. Bien que des lâchers aient été mis en place en 2023 en fraisiers sous serres, cette méthode n'est pas encore au point. La fabrication et le transport massif d'insectes stériles posent des difficultés. Et qu'en est-il des efficacités en vergers de cerisiers « ouverts » ?

Enfin, une dernière piste en cours d'étude est l'introduction d'une guêpe parasitoïde exotique de *Drosophila suzukii* : *Ganaspis cf. brasiliensis*. L'objectif est de diminuer les populations de drosophile à l'échelle du territoire. Il est encore trop tôt pour avoir les résultats de cette expérimentation, qui ne seront visibles que dans quelques années.



Pour finir, la structuration du verger influence également la régulation de la *Drosophila suzukii*. Une irrigation sous frondaison, voir en goutte à goutte, est l'idéal, avec des apports plutôt le matin afin d'éviter de conserver une forte humidité dans le verger. De même qu'une taille « aérée » du verger est essentielle afin de permettre une meilleure qualité de pulvérisation, mais aussi pour créer un climat moins favorable à la drosophile (qui n'apprécie pas le vent !).

Claire Goral (chambre d'agriculture de la Drôme) et Lucile Lecomte (chambre d'agriculture du Rhône), référentes techniques régionales arboriculture bio



Monotraite : une solution pour soulager les éleveurs laitiers ?

L'évolution du nombre d'élevages bovins lait en France est alarmante. En effet, en 2015, on recensait 44 250 exploitations bovin lait contre 30 470 en 2022, soit une baisse de 32% en 7 ans ! Et la tendance va se poursuivre avec 45% des éleveurs laitiers qui ont plus de 55 ans.

Est-ce que le métier n'attire plus avec son astreinte quotidienne ?

Pour redonner de la souplesse dans le quotidien des éleveurs laitiers, la monotraite est une solution envisageable dans certaines situations. Avec la hausse des coûts de production, ce choix technique peut même s'avérer payant économiquement. Dans le cadre d'un projet tutoré d'étudiants en 3e année de l'IUT d'Aurillac, 11 éleveurs bio ont accepté de faire part de leur expérience sur la monotraite toute l'année.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Morgane Baligand, Thomas Chambon, Antoine Chiodetti et Emeline Vergnaud, les étudiants de l'IUT, ont enquêté 13 éleveurs laitiers, dont 11 éleveurs bio en monotraite toute l'année. Les éleveurs ont répondu à des éléments factuels comme l'évolution des taux de matière utile, de production laitière par vache ou les consommations de concentré.

Voici une synthèse de ces éléments factuels :

- Moyennes des fermes enquêtées : 97 ha de SAU, 2.3 UMO-225 000 litres livrés pour 60 vaches laitières, soit 3 750 litres livrés /VL.
- Effet qualité du lait : gain moyen de 2.8 g de TB et +2.6 g de TP, soit un prix du lait supérieur de + 40 €/1000 l
- Effet production laitière médiane et moyenne : - 25 % de production/ vache
- Gain moyen de temps de travail sur l'année = 3 h/jour (1 traite/ + 1 lavage des quais et aire d'attente + 1 buvée des veaux+ 1 aller-retour au pâturage)
- Quantité de concentré divisée par deux.

Mais il existe d'autres aspects en faveur de la monotraite plus difficilement chiffrables :

- Simplification du système fourrager : arrêt du maïs ensilage, voire arrêt de toutes les cultures de céréales = système herbager très pâturant économe en carburants et en temps de travail. Toutefois, le lien avec la monotraite est discutable sur ce point, car le sujet est complexe : le manque de rotations peut aboutir à une baisse de la productivité des prairies, à un recul de l'autonomie en céréales à paille...
- Moins de charges liées à la traite : électricité, hygiène, lessive, manchons de traite...
- Un meilleur état corporel des vaches : meilleure réussite en première IA et utilisation de doses sexées facilitées, une carrière en lactations plus longue, moins de réformes donc moins de renouvellement à élever...
- Passage ou maintien au régime fiscal du micro BA, avantageux pour une majorité d'éleveurs enquêtés. Ce point est toutefois à nuancer, le micro BA n'étant pas toujours un régime plus intéressant pour l'éleveur (il est probablement à privilégier plutôt dans le cas d'éleveurs en fin de carrière ayant achevé leurs investissements).
- Choix technique sans investissement, réversible à tout moment : possibilité de repasser à deux traites par jour sans

frais. En veillant toutefois à ce que la baisse de la production ne mette pas davantage la pression sur l'exploitation en lien avec les annuités existantes.

Afin d'évaluer économiquement l'intérêt du passage en monotraite pour nos 11 éleveurs bio enquêtés, nous avons fait appel aux coûts de production des 23 exploitations laitières BIO du réseau BIOREF Massif Central - exercice 2022- parution mars 2024.

- Moyenne des 23 fermes de référence : 90 ha de SAU, 2.3 UMO-312 000 litres de lait produits pour 50 vaches laitières, soit 6 200 litres/VL
- Consommation de Concentré (170 g/litre) = 17 kg/1000 l de lait produits x 520 €/T de concentré Bio = 88 €/1000 l de lait
- EDF = 15 €/1000 l de lait (ou 60 kWh/1000 l source IDELE 2011)
- Lessives et produits d'hygiène de traite = 8 €/1000 l de lait
- Carburants et lubrifiants = 30 €/1000 litres de lait
- Charges sociales (régime fiscal au réel simplifié) = 45 €/1000 litres de lait

Approche économique exprimée par 1 000 litres de lait produit à partir des deux échantillons d'exploitations laitières (23 fermes de référence en bi-traite et 11 enquêtes en monotraite) :

Produits en moins associés à la monotraite :	Produits en plus associés à la monotraite : 95 €/1000 l de lait
Perte de volume de lait = - 25 % x prix du lait bio moyen de 500 €/1000 l = - 125 €/1000 l de lait	Prix du lait (effet TB/TP) = + 40 €
	L'épointage consiste à couper le bout de la corne non vascularisée
	Charge en concentré divisée par deux = 88 €/2 = 44 €
	Electricité = 15 €/ 2 fois moins de traite = 7 €
	Lessives, produits d'hygiène = 8 €/2 fois moins de traite = 4 €
Bilan économique = - 30 € /1000 l de lait	





Remarque : la baisse de production laitière liée à la monotraite n'est que de 25 % pour nos 11 éleveurs car ils avaient déjà une génétique adaptée (jersiaise, simmental, croisement 3 voies...), une sélection sur les aptitudes fonctionnelles et une conduite alimentaire peu poussée (moyenne de 5 000 l/VL).

Si vous deviez partir de races spécialisées comme la prim'holstein ou la montbéliarde avec des rendements laitiers >7000 l/vache, la chute de lait pourrait toutefois aller jusqu'à -40 % (Pomies et al. INRAE 2005).



Le bilan économique est donc négatif ; mais si on intègre une modification radicale du système fourrager ou du régime fiscal, alors le bilan économique peut devenir légèrement positif, à condition que les charges de structure et les investissements de l'exploitation puissent permettre une baisse du chiffre d'affaires :

- Arrêt des cultures fourragères et système très pâturant = charge de carburant divisée par 2 = 30 €/2 = +15 €/1000 l
- Passage au micro BA = possibilité de diviser les charges sociales par deux dans certains cas : 45 €/2 = 22 €/1000 l

Enfin, il existe aussi des exemples de monotraite périodique (saison estivale) avec un groupage de vêlage et de la monotraite en fin de lactation existe. Dans ce cas, les pertes de production sont moindres (20 à 22 %), et cela permet de dégager du temps aux éleveurs en période de récolte et de vacances.

En définitive, la monotraite peut effectivement être une solution intéressante pour améliorer les conditions de vie des éleveurs. Mais il faudra accorder une vigilance particulière à la transition avec le système pré-existant, la technique étant en général plus facile à mettre en place en partant de systèmes extensifs, avec des niveaux de production et des investissements et charges de structures modérés.

MARC DUMAS (LOIRE), RETOUR SUR 20 ANS DE MONOTRAITE

Après son départ en retraite en 2022, Marc Dumas, éleveur à St Symphorien en Lay (Loire), fait part de son retour d'expérience sur 20 ans de pratique.

La main-d'œuvre était de 1,2 UMO : Marc DUMAS et le groupement d'employeur. A cela s'ajoute l'aide ponctuelle des enfants.

. La SAU est de 52,4 hectares dont 27 hectares sont labourables.

. 32 vaches laitières à 6 200 litres/VL (croisement 3 voies moyenne économique).

. Taux de renouvellement de 24% et âge au premier vêlage de 35 mois.

. 195 685 litres de lait produit, dont 184 765 litres livrés à Biolait SAS.

La monotraite était pratiquée durant une bonne partie de la période de pâturage (du 10 avril au 1er septembre). Cette pratique permettait de faire pâturer les parcelles les plus éloignées et de libérer du temps pour les travaux des champs (récoltes, semis et désherbage mécanique), et surtout de gagner en qualité de vie. Cela répondait aussi à la grille de paiement du lait de Biolait, où les livraisons étaient au meilleur prix en automne.

L'éleveur estime les pertes de production à 22% en moyenne dans ces conditions.



Marc Dumas :

« Pour réussir la monotraite, il faut commencer avec un troupeau sain et ne pas avoir de vêlage durant cette période. Pour maintenir cette pratique, la fécondité doit être bien maîtrisée et la note d'état corporel des vaches doit être correcte ». Ainsi, les vêlages sont très groupés à l'automne et l'apport d'ensilage de maïs plus important en début de lactation, pour couvrir les besoins pour la production laitière et maintenir un bon état corporel indispensable au moment de la mise à la reproduction. Cela présente l'avantage de réaliser les inséminations lorsque les femelles sont en stabulation.

Au début, une préparation est nécessaire en laissant les vaches laitières sur une parcelle avec un râtelier de foin. La complémentation en concentré durant cette période varie de 0 à 2 kg. Les vaches à cellules sont destinées à l'allaitement (mères nourrices) des veaux de la ferme ou des veaux de boucherie. Une des difficultés est de revenir à un cycle normal de traite en septembre.



LE CAS DU GAEC DES DEUX RIVIÈRES (CANTAL)

Le GAEC, suivi dans le réseau Bioref Massif central, a passé ses 90 jersiaises en monotraite toute l'année depuis le 1er janvier 2023, et il se trouve dans le cas où un gain économique a pu être réalisé. L'exploitation (qui produit également des kiwis) a livré 270 000 litres en 2023 en AOP Cantal lait cru BIO, soit 3 000 l de production / vache.

Tous les animaux sont gardés sur l'exploitation avec des doses sexées de Holstein de Nouvelle Zélande sur les génisses, et croisement au taureau Angus pour produire du bœuf et des génisses grasses à l'herbe. Les petits veaux et velles sont nourris au lait de vache au milk bar en une seule distribution par jour.

Avant le passage en monotraite, le système fourrager s'était spécialisé en tout herbe et maxi pâturage (40 paddocks d'un jour pour les vaches laitières) et pâturage tournant pour les bœufs et génisses.

Les prairies sont renouvelées en semis direct sur prairie vivante. L'objectif est de produire du lait sans concentré, sauf les années où le fourrage récolté est de piètre qualité comme en 2023.



Rémi Andrieu, gérant du GAEC :

«Le passage s'est fait plus vite que prévu à la suite du départ de deux associés dans l'année 2022. Etant papa de deux enfants, je souhaitais me libérer de la traite du soir pour être avec eux en fin de journée, notamment en hiver. L'adaptation du troupeau a été plus rapide que prévu, en à peine 2-3 jours. La baisse de production est estimée à 22 %. Mes taux de matière utile ont progressé de 4 g/litre. Le taux cellulaire a connu un pic à 400 000 dans le premier mois, puis redescende rapide à 200 000 et aujourd'hui entre 100 et 150 000.

J'ai observé moins de mammites qu'avant, grâce au tri des vaches, mais attention au bon nettoyage et au paillage des logettes (matin et soir). L'état des vaches et leur fécondité se sont améliorés. »

Ultime recommandation de Rémi avant de passer en monotraite : *« Toutes les exploitations ne peuvent pas passer en monotraite. Il faut l'accompagner d'un système peu gourmand en intrants et être le plus autonome possible. Il faut avoir une bonne trésorerie en amont, pour démarrer, et avoir un système fourrager bien calé en amont. Il faut être très rigoureux dans la surveillance de ses vaches et la qualité de la litière ». Et si c'était à refaire ? « pas de retour en arrière prévu, et aucun regrets » !*



Note : L'intégralité du mémoire « La monotraite, une solution pour soulager le temps de travail des éleveurs de vaches laitières » de février 2024, est disponible sur demande auprès de vincent.vigier@cantal.chambagri.fr

Vincent VIGIER (CA15), Jean-Pierre MONIER (CA42) et Stéphanie LACHAVANNE (CA Savoie Mont Blanc)- Référents techniques régionaux AB





Ouverture des aides aux investissements FranceAgriMer

Les dispositifs 2024 de FranceAgriMer d'aides aux investissements pour la filière PPAM sont actuellement ouverts. La date limite de candidature est le 30 avril 2024. Il ne faut donc pas traîner si vous êtes intéressé !

Toutes les informations explicatives de ces dispositifs sont disponibles sur le site de FranceAgriMer :

Aide production:

<https://www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales/Accompagner/Aide-en-faveur-d-investissements-realises-pour-la-production-de-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales>

Aide Transformation:

<https://www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales/Accompagner/Aide-en-faveur-d-investissements-realises-pour-la-transformation-des-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales-excepte-le-domaine-de-la-distillation>

Aide distillation:

<https://www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales/Accompagner/Aide-en-faveur-d-investissements-realises-pour-les-distillateurs-de-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales>

Ces aides sont des appels à **candidatures**: chaque dossier est noté et seuls les dossiers retenus seront financés.

Le plancher d'aide est seulement de 500€ HT de dépenses éligibles (contre 5000 € Ht dans les aides du FEADER). Le taux d'aide est de 40% de 500 € à 15.000€ HT, puis de 20% entre 15.000 € et 85.000 € HT.

Pour candidater il faut remplir le dossier de demande d'aide, joindre les pièces demandées, notamment les devis non signés des matériels, et déposer votre demande soit par mail à Dnvolx.aides@franceagrimer.fr, soit par courrier postal (idéalement avec accusé de réception) à l'adresse suivante : FranceAgriMer - Délégation Nationale de Volx - 25 rue du Maréchal Foch – 04130 VOLX.

Ensuite, attendez au minimum de recevoir par mail un accusé de réception de votre demande (sous 10 jours maximum) puis:

- soit vous signez les devis et faites l'achat des matériels, si vous en avez besoin rapidement et si vous avez la trésorerie disponible. Mais attention, dans ce cas vous n'êtes pas sûr d'être aidé ni de savoir quel montant d'aide pourra vous être accordé
- soit vous attendez de recevoir un courrier attributif

vous annonçant que votre demande est retenue et vous précisant le montant d'aide qui vous est alloué. Dans ce cas vous êtes sûr d'aide aidé. Il vous faut par contre attendre que votre dossier soit passé en commission d'examen, ce qui peut prendre 6 mois minimum.

La Chambre d'agriculture de la Drôme a réalisé un tableau comparatif de ces aides FranceAgriMer avec les aides du FEADER AURA. Attention, il est déjà trop tard pour candidater pour cette année à certaines mesures FEADER (transformation à la ferme par exemple).

<https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/ouvertures-des-aides-ppam-2024-de-franceagrimer-pour-des-investissements/>

Si vous avez des questions sur ces aides, vous pouvez contacter:

Cédric YVIN: 06 27 61 31 55 / cedric.yvin@drome.chambagri.fr



Repères Tech&Bio est un bulletin technique trimestriel réalisé par les Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec la contribution de leurs partenaires, mentionnés dans les articles correspondants

Coordination :

Renaud Pradon, coordinateur régional agriculture biologique des chambres d'agriculture AURA, renaud.pradon@ardeche.chambagri.fr

Repères Tech&Bio est diffusé gratuitement par mail aux producteurs bio ou intéressés par la bio et les techniques alternatives : si vous souhaitez le recevoir ou, au contraire, ne plus le recevoir, envoyez un message à melanie.terrasse@ardeche.chambagri.fr

Document réalisé avec le soutien financier de :

